



RENCONTRES CITOYENNES AVEC LE MSP - RÉTABLISSEMENT

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) s'apprête à réaliser deux rencontres citoyennes pour les personnes sinistrées de l'agglomération de Montréal. Entre autres, ces rencontres serviront à préciser des informations par rapport au programme d'indemnisation du MSP.

1- Séances d'information

Deux séances d'information pour les sinistrés suite aux inondations printanières auront lieu le 12 juin prochain. Les séances sont organisées par la Direction du rétablissement du MSP en collaboration avec l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM), le réseau de la Santé, la Croix-Rouge canadienne, Hydro-Québec et le ministère de l'Agriculture, de Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Les séances d'informations auront lieu simultanément le 12 juin aux deux endroits suivants :

- 19h Centre socioculturel L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
490, montée de l'Église
- 19h Centre culturel de Pierrefonds Pierrefonds-Roxborro
13 850, boulevard Gouin O.

Les sinistrés d'Ahuntsic-Cartierville, de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Senneville et de Pointe-Claire, sont invités à se joindre à la séance de leur choix. Toutefois, dans le but d'équilibrer le nombre de participants par séance, nous encourageons les sinistrés de ces villes et arrondissements de se rendre à la séance qui se donnera à Pierrefonds-Roxboro.

Lors des séances, les citoyens recevront de l'information détaillée sur le programme d'indemnisation et d'aide financière mis à la disposition des citoyens sinistrés et des entreprises sinistrées par le MSP.

Les critères d'admissibilité pour l'aide financière sont disponibles à cette adresse : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/assistance-financiere-sinistres/indemnisation-et-aide-financiere/proprietaires-et-locataires.html>

2 - Rendez-vous avec la Direction du rétablissement

Suivant la présentation du représentant de la Direction du rétablissement du MSP, les sinistrés seront invités à prendre rendez-vous auprès de la Direction pour la vérification et la préparation de leurs dossiers d'indemnisation.

Les rendez-vous auront lieu le 13 et le 14 juin aux bureaux temporaires de la Direction du rétablissement situé au 500, montée de L'Église.

Advenant l'impossibilité d'un sinistré de participer aux séances d'information planifiées, il pourra se présenter directement aux bureaux temporaires le 13 et le 14 juin prochain.

3 – Communications auprès des personnes sinistrées

Afin de contacter les sinistrés pour les informer de la tenue des séances d'information, des messages de communications seront diffusés sur les différents réseaux dès aujourd'hui par la mission Communications. De plus, la Croix-Rouge sera informée et pourra transmettre le message aux sinistrés. Nonobstant, nous vous recommandons d'en faire part à vos sinistrés par tous les moyens qui vont sont disponibles.

Le Centre de coordination de mesures d'urgence, le 5 juin 2019